

Le documentaliste a trouvé sa place à l'hôpital

Toujours en quête d'un véritable statut, les documentalistes hospitaliers assurent le traitement et la diffusion de l'information médicale, paramédicale ou administrative. Un métier à part entière.

Antoine Dalat

Pendant longtemps, le métier de documentaliste est resté peu valorisé au sein des hôpitaux. « Souvent, on avait l'habitude d'affecter dans les services de documentation des personnels qu'on n'arrivait pas à placer ailleurs. Les responsables des ressources humaines se disaient que cela n'était pas grave car la documentation n'était pas considérée comme une activité stratégique. Depuis quelques années, la bonne gestion et diffusion de l'information sont devenues un enjeu pour l'hôpital, ce qui a permis de professionnaliser les recrutements », se félicite Armelle Martin, présidente du Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH), qui regroupe environ 200 documentalistes.

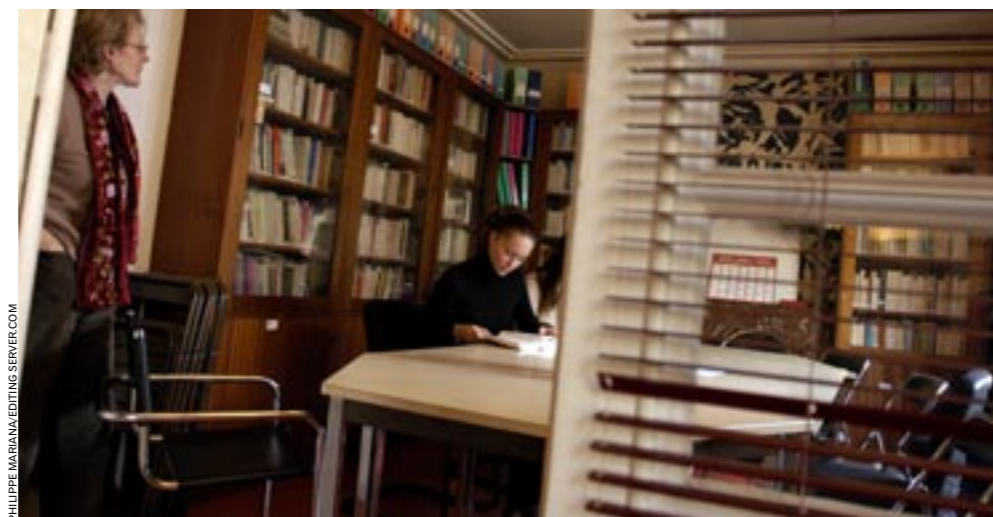
Une fiche métier spécifique

Les premiers postes de documentalistes hospitaliers ont été créés il y a une trentaine d'années, principalement dans les CHU possédant des moyens budgétaires plus importants que les centres hospitaliers (CH). « Certains établissements, dotés d'un directeur dynamique et motivé, ont développé assez tôt d'importants services de documentation. Dans d'autres hôpitaux, les choses sont allées moins vite. Certains, même aujourd'hui, n'ont toujours pas de véritable centre de documentation », remarque Françoise Blondel, responsable du centre de documentation administrative du CHU de Rouen et fondatrice du RNDH. En général, dans les CHU, l'activité de documentation est répartie dans trois entités distinctes : la documentation médicale et pharmaceutique, la documentation paramédicale et la documentation administrative. Dans les centres hospitaliers, ces trois activités sont réunies au sein d'un seul et même centre pluridisciplinaire. « Les services de documentation médicale peuvent être très différents d'un endroit à l'autre. Cela

dépend de la bonne volonté de la direction. Dans certains CHU, toutes les revues médicales peuvent être consultées en ligne par l'ensemble des médecins de l'établissement. Dans d'autres endroits, les médecins viennent encore à la bibliothèque consulter les articles papiers », souligne Françoise Blondel. La documentation paramédicale, elle, s'adresse au personnel soignant ainsi qu'aux élèves des écoles d'infirmières, d'aides-soignantes ou de sages-femmes rattachées à l'établissement. Enfin, la documentation administrative fournit notamment des informations juridiques ou relatives au droit de la santé, au droit hospitalier ou au droit de la fonction publique.

Il n'existe pas au départ de formation spécifique pour devenir documentaliste au sein d'un hôpital. « Il y a des formations nationales et généralistes assez diverses : des DUT, des licences, des Dess. C'est ensuite qu'on s'oriente vers l'hôpital », explique Armelle Martin. Cela fait près de quinze ans que les documentalistes, regroupés au sein du RNDH, se battent pour obtenir une reconnaissance à part entière de leur métier et un véritable statut. Aujourd'hui, en effet, certains docu-

Documentation médicale et pharmaceutique, paramédicale ou encore administrative, constituent les trois sources d'information d'un centre de documentation hospitalier.



Du brancard... à la bibliothèque

Au début de sa carrière, Pascal Woloszyn n'aurait certainement jamais imaginé qu'il se retrouverait un jour en charge d'un service de documentation. « Je suis entré à l'hôpital comme brancardier puis comme chauffeur de Smur. Après avoir passé mon diplôme d'aide-soignant, j'ai travaillé dix ans dans une maison de retraite. En 1993, j'ai été muté dans ce service de documentation », raconte celui qui est désormais responsable de la bibliothèque médicale du centre hospitalier de Dunkerque. Durant ces treize années, Pascal Woloszyn, a largement développé l'activité documentaire au sein de son hôpital. Il a notamment mis en place une Gestion électronique documentaire (GED). « Avant, quand on recevait une revue médicale, on photocopiait le sommaire puis on envoyait les photocopies aux médecins pour qu'ils choisissent les articles qui les intéressaient, explique-t-il. Désormais, tout ce travail se fait via l'intranet. C'est un gain de temps considérable et cela évite la paperasse. »



Un réseau de documentalistes

Le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) regroupe 170 adhérents (dont 86 % de femmes), qui travaillent soit dans un centre hospitalier (41 %) soit dans un CHU (30 %). 44 % des membres du Réseau sont en poste dans un centre de documentation

pluridisciplinaire tandis que 32 % exercent dans un centre de documentation paramédicale. Le RNDH organise chaque année un congrès. Le prochain aura lieu à Rouen les 21 et 22 septembre 2006. Les adhérents reçoivent aussi un bulletin de liaison La Feuille du RNDH, quatre

fois par an. Enfin, il existe une liste de discussion permettant de poser des questions, etc. Siège social et contact : Armelle Martin, présidente du RNDH, APHP/AGEPS, Centre de documentation médico-pharmaceutique, 7, rue du Fer-à-Moulin, 75005 Paris.

mentalistes sont titulaires, d'autres ont simplement un poste de contractuel ou un statut local. « Même si le problème n'est pas réglé, la situation s'est quand même améliorée », constate Armelle Martin. « En effet, la fonction de documentaliste fait désormais partie du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière. Avec notre collaboration, la DHOS (Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins) a aussi édité une fiche métier spécifique, qui mentionne les activités et le savoir-faire requis pour exercer le métier de documentaliste hospitalier. Cette fiche est désormais à la disposition des directeurs de ressources humaines qui peuvent s'appuyer dessus lors d'un recrutement. »

Un documentaliste peut alors accéder à un grade de catégorie B, notamment avec le récent statut de technicien supérieur hospitalier (TSH). « La création fin 2003 du statut de TSH a constitué un grand progrès car il correspond à une catégorie B+, avec une réelle reconnaissance de la spécialisation de notre métier », souligne Armelle Martin, en ajoutant que l'objectif est de faire accéder à ce statut de TSH le plus grand nombre de documentalistes, dont certains sont encore cantonnés au grade C. Quant à un documentaliste hospitalier qui dirige un service, il peut prétendre à un grade de catégorie A. « Ce qui n'est pas toujours suivi dans les faits », regrette Armelle Martin.

“ Cette fonction fait désormais partie du répertoire des métiers de la fonction publique. ”

ARMELLE MARTIN

